



Investir dans les populations rurales

MINISTRE DE L'ENVIRONNEMENT, DE L'AGRICULTURE ET DE L'ELEVAGE
PROGRAMMES DE DEVELOPPEMENT DES FILIERES- PHASE I & II (PRODEFI)
DON FIDA N°2000001256, DON ASAP N°2000001255 & PRET OFID 13047P

Avis d'Appel d'Offres Ouvert National relatif au recrutement d'un bureau d'études pour la conduite d'une étude d'évaluation des réalisations, des effets et de l'impact du PRODEFI-II à son achèvement.

Date de publication : 20/01/2021

Date d'ouverture des offres : 22/02/2021

Objet

1. Le Programme de Développement des Filières/Phase II (PRODEFI-II en sigle) invite, par le présent Appel d'Offres, les soumissionnaires admis à concourir à présenter leurs offres sous pli fermé, pour la réalisation d'une étude d'évaluation des réalisations, des effets et de l'impact final du PRODEFI-II dans sa zone d'action qui couvre les Provinces BUBANZA, CIBITOKÉ, GITEGA, KARUSI, KAYANZA, MURAMVYA, MUYINGA (commune Mwakiro) et NGOZI.

Financement du marché

2. Le Gouvernement du Burundi a obtenu de la part du FIDA, de l'ASAP et de l'OFID, des dons pour la réalisation des activités du PRODEFI-II. Une partie des dons accordés au titre de ce projet sera utilisée pour effectuer les paiements prévus dans le cadre de l'évaluation finale des progrès accomplis dans la réalisation des objectifs du Programme.

Spécification du marché

3. La passation du Marché sera conduite par Appel d'Offres National Ouvert tel que défini dans le Code des Marchés Publics du Burundi du 29 janvier 2018.
4. L'étude prévue dans le cadre de ce marché est constituée d'un seul lot.
5. L'étude sera exécutée dans un délai maximum de 60 jours calendaires.

Condition de participation

6. La participation au marché est ouverte, à égalité de conditions, à tous les bureaux d'études établis au Burundi et possédant les capacités techniques, juridiques et financières nécessaires à l'exécution du marché.
7. Ne pourra participer à l'Appel d'Offres tout bureau concerné par l'une des règles d'incapacité énumérées à l'article 161 de la loi n° 1/04 du 29 janvier 2018 portant modification de la loi n° 1/01 du 04 février 2008 portant Code des Marchés Publics du Burundi.

M.

8. Ne peuvent non plus participer à la présente commande publique les associations sans but lucratif, conformément à l'article 13 de la loi précitée.
9. Ne peuvent non plus participer à la présente commande publique les candidats sous sanctions de suspension de l'ARMP ou inscrits sur la liste noire du FIDA.

Consultation et acquisition du Dossier d'Appel d'Offres

10. Le Dossier d'Appel d'Offres peut être consulté au Secrétariat de l'Unité de Facilitation et de Coordination (UFC) du PRODEFI situé à l'Avenue du Large, Immeuble abritant les Programmes et Projets financés par le FIDA au Burundi 1^{er} étage ; Tél. 22 24 30 96. Il pourra également être retiré contre preuve de paiement d'un montant non remboursable de cent mille Francs Burundi (100 000 FBU), dont la moitié (50 000 FBU) sera versée sur le compte de transit des recettes non fiscales de l'Etat n°1101/001.04 ouvert au nom de l'Office Burundais des Recettes (OBR), et l'autre moitié (50 000 FBU) sur le compte n° 1101/181 ouvert à la même BRB au nom du PRODEFI-II « Contrepartie au Don FIDA n° 2000001256 et Don ASAP n° 2000001255 » avec mention du titre du marché.
11. Toute question concernant le présent Appel d'Offres devra être adressée par écrit en mentionnant la référence de publication indiquée en haut de page, au moins 10 jours avant la date-limite de remise des offres.

Validité des offres

12. Les offres seront valables pendant une période de 90 jours calendriers à compter de la date-limite de remise des offres.

Date-limite de dépôt des offres

13. Toutes les offres devront être déposées à l'adresse indiquée ci-dessus au plus tard le 22/02/2021 à 9 heures.
14. Toute offre reçue après la date-limite ne sera pas prise en considération.

Séance d'ouverture des offres

15. Les offres seront ouvertes en présence des représentants des soumissionnaires qui souhaitent être présents à l'ouverture ou de leurs représentants dans la salle des réunions du PRODEFI située au 1^{er} étage de l'Immeuble abritant les Programmes et Projets financés par le FIDA au Burundi, Avenue du Large, le 22/02/2021 à 9 h 30'.

Critères de qualification

16. Pour être qualifié, et conformément à la Section II du Dossier d'Appel d'Offres, le bureau devra satisfaire aux critères de qualification spécifiés à la Section II du présent Dossier d'Appel d'Offres.

Fait à Bujumbura, le ..19...01/2021

LE COORDONNATEUR DU PRODEFI

P.O. NAKIRANA
Conseiller Technique de la Coordination

